

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
CCAS DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du MARDI 29 NOVEMBRE 2022

N°2022-028 : Présentation et validation projet d'actions CCAS – Contrat Ville 2023

L'An deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 19h00.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué, s'est réuni en salle de réunion de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Président du CCAS.

Date de la convocation : 22 novembre 2022.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Présents : M. BARNAUD, Président,
M. ASSOUS, Mme LE MONNIER, Mme GRANDJEAN,
Mme VIENNEY, Mme COURTOIS, M. JENDOUBI arrivé au
point n°2

Représenté : Mme PELLET-SCHIFFRINE pouvoir à M.
BARNAUD, Mme BOISNE-NOC pouvoir à M. ASSOUS,
Mme TIRAVY pouvoir à Mme COURTOIS

Absent : M GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Delphine CARLIER, responsable.

N°2022-028 : Présentation et validation projet d'actions CCAS – Contrat Ville 2023

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.123-5 relatif à la mise en place d'actions de prévention et de développement social sur la commune,

Le Conseil d'Administration,

à la majorité,

9 voix POUR
1 ABSTENTION (Mme GRANDJEAN)

ARTICLE 1 : Approuve la mise en place de ces actions pour l'année 2023, sous réserve de l'inscription et du vote de ces dépenses au budget primitif de l'année concernée annexé à la présente Délibération.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes et les dépenses de ces actions seront enregistrées au budget de l'exercice concerné.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Pierre BARNAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.